

# BULLETIN DE L'OBSERVATOIRE MARNE VIVE MAI 2005

## LAC DU DER au 1er du mois

|                          |                            | %      |
|--------------------------|----------------------------|--------|
|                          | / au volume effectif       |        |
| Capacité totale:         | 350 M de m <sup>3</sup>    | 90,7 % |
| Objectif de remplissage: | 315 M de m <sup>3</sup>    | 101 %  |
| Volume effectif:         | 317,31 M de m <sup>3</sup> |        |

## PLUVIOMETRIE

|                        | Mois en cours | Mois année n-1 |
|------------------------|---------------|----------------|
| Hauteur (mm) :         | 48,4          | 40             |
| Durée (h mn) :         | 25h10'        | 20h36'         |
| Fréquence (j sur 31) : | 8             | 11             |
| Cumul annuel (mm) :    | 230,6         | 242,4          |

## TURBIDITÉ NTU

|         | Mois en cours | mois précédent | Mois année n-1 |
|---------|---------------|----------------|----------------|
| Moyenne | 11,4          | 11,5           | 15,2           |
| Mini    | 5,9           | 6              | 6,6            |
| Maxi    | 23            | 20             | 41             |

## DÉBIT en m<sup>3</sup>/s

|         | Mois en cours | Mois précédent | Mois année n-1 |
|---------|---------------|----------------|----------------|
| Moyenne | 64,2          | 67             | 70,2           |
| Mini    | 40            | 55             | 35             |
| Maxi    | 94            | 96             | 183            |

## OXYGÈNE

Dissous mg.L<sup>-1</sup> Saturation %

|         |      |    |
|---------|------|----|
| Moyenne | 8,72 | 90 |
| Mini    | 7,9  | 74 |
| Maxi    | 9,5  | 97 |

## TEMPÉRATURE en °C

Eau Air

|         |       |       |
|---------|-------|-------|
| Moyenne | 16,8° | 15,8° |
| Mini    | 15,4° | 33,5° |
| Maxi    | 20,3° | 3,5°  |

## pH

|         |     |
|---------|-----|
| Moyenne | 7,9 |
| Mini    | 7,8 |
| Maxi    | 8,5 |

## AMMONIUM

(en mg.L<sup>-1</sup>)

|         |      |
|---------|------|
| Moyenne | 0,16 |
| Mini    | 0,08 |
| Maxi    | 0,21 |

## BACTÉRIOLOGIE (dans 100 mL)

Coliformes f.

Escherichia coli

|         |      |
|---------|------|
| Moyenne | 2828 |
| Mini    | 200  |
| Maxi    | 2665 |

Streptocoques

fécaux

|         |      |
|---------|------|
| Moyenne | 1805 |
| Mini    | 50   |
| Maxi    | 2940 |

niveau guide : 20 000 10 000 => eau potable  
A3 (eaux polluées) 2000 100 => baignade

## PHYTOSANITAIRE en µg.L<sup>-1</sup>

Dépassement du seuil de 0,05µg.L<sup>-1</sup>

| Substances       | Semaines n° | Concentrations |
|------------------|-------------|----------------|
| Déséthylatrazine | 21, 22      | 0,06           |
| Diuron           | 21          | 0,07           |
| Terbutylazine    | 22          | 0,12           |

### Observations :

Au cours de ce mois, la Marne présente toutes les caractéristiques d'une rivière qui entre en période estivale :

- le débit diminue de plus de la moitié passant de 91 à 41m<sup>3</sup>/s,
- la température de l'eau augmente 4°C,
- la saturation en oxygène perd 23 %,
- la concentration en ammonium double de 0,1 à 0,2 mg/L.

De plus, les températures extérieures maxima relevées décroissent du 1er au 14 mai ( 31,5 à 14°C) pour augmenter sensiblement dans la deuxième partie du mois de 20°C le 15 à 33,5°C le 27 mai.

Le cumul annuel des précipitations accuse un retard de 12mm par rapport à 2004. Cette différence n'est pas encore très importante.

La contamination de la Marne par les herbicides est toujours présente mais la tendance est à la diminution et marque la fin de la période de traitements de printemps.

Une pollution d'hydrocarbures a été relevée le 13 mai au niveau du pont de Créteil. Cette pollution est due à un déversement d'huile de vidange par un riverain dans le réseau local. Cette pollution a nécessité la mise en place d'un barrage de rétention afin de la contenir.

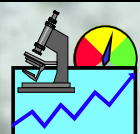
Paramètres mesurés à la prise d'eau des usines de Neuilly-sur-Marne, de Joinville-le-Pont et de Saint-Maur-des-Fossés.  
Évolution du paramètre par rapport au mois précédent

### Syndicat Mixte Marne Vive

Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle - 94107 Saint-Maur-des-Fossés Cedex

Tel : 01 45 11 65 72 - Fax : 01 45 11 65 70 – Email : [marnvive@club-internet.fr](mailto:marnvive@club-internet.fr)

Membres : Bonneuil, Bry, Charenton, Gournay, Joinville, Saint-Maur, Saint-Maurice, Villiers, Port Autonome de Paris à Bonneuil, Chambre de Métiers du Val-de-Marne, Communautés d'agglomérations de la Vallée de la Marne (Nogent-Le Perreux) et de la Plaine Centrale (Créteil, Limeil-Brevannes, Alfortville).



MAI 2005

# OBSERVATOIRE MAI 2005

## CONSULTATION DU PUBLIC POUR LA REVISION DU SDAGE du 2 mai au 2 novembre 2005

### Se mobiliser pour atteindre le bon état des milieux aquatiques en 2015

Adoptée fin 2000, la directive cadre sur l'eau (DCE) fixe un objectif ambitieux aux pays membres de l'union européenne : donner un coup d'arrêt à la dégradation des eaux et des milieux aquatiques et parvenir à un " bon état " à échéance 2015. Après une première phase de diagnostic (état des lieux), l'heure est aujourd'hui à une vaste consultation du public sur les orientations à mettre en œuvre dans chaque bassin. L'enjeu est capital et la responsabilité de chacun, à chaque niveau de son implication citoyenne, est engagée. L'eau, patrimoine fragile et limité, dont la dégradation demeure préoccupante, requiert la mobilisation de tous.

<http://www.eau-seine-normandie.fr/>

### Sur quoi vous consulte-t-on ?

La consultation qui vous est soumise porte sur le calendrier de travail pour la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau ainsi que sur les enjeux de la gestion de l'eau à l'horizon 2015. Il s'agit de prendre en compte les considérations du public pour construire le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin Seine Normandie (SDAGE). Ce document fixe pour le bassin les orientations d'une gestion équilibrée de la ressource en eau dans l'intérêt général et dans le respect des principes de la loi sur l'eau. Il s'impose aux décisions de l'Etat, des collectivités et établissements publics dans le domaine de l'eau, notamment pour la délivrance des autorisations administratives (rejets, ...).

### La participation du public dans la Directive Cadre sur l'Eau

La directive cadre implique la mise en oeuvre d'une politique d'information, de consultation et de concertation qui va très au-delà des consultations précédemment menées, notamment lors de l'élaboration du SDAGE. Le public sera consulté à deux reprises :

- en 2005 sur les enjeux de la gestion de l'eau et le programme de travail ;
- en 2007 sur le projet de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

### 2005 : consultation sur les enjeux de la gestion de l'eau

La première consultation du public se tient du **2 mai au 2 novembre 2005**. Le document de consultation présente les enjeux de la gestion de l'eau à l'horizon 2015, c'est-à-dire les problèmes susceptibles d'empêcher d'atteindre les objectifs fixés par la directive. Il présente également le programme de travail. Il comporte enfin les éléments de synthèse de l'état des lieux du bassin Seine-Normandie.

La consultation porte sur :

- la pertinence des enjeux identifiés et des pistes d'actions proposées ;
- le programme de travail permettra de mettre en œuvre, de manière concertée, les actions permettant d'atteindre les objectifs de la directive, notamment par la révision du SDAGE.

**Ensemble pour l'eau,  
il est temps de se mouiller !**

### 4 enjeux majeurs sur le bassin Seine Normandie :

*Enjeu 1 : Protéger la santé et l'environnement : améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques*

Les pollutions rejetées par les villes et certaines activités industrielles ou agricoles mettent en danger l'environnement et notre santé.

*Enjeu 2 : Anticiper les situations de crise, inondations et sécheresses*

Le risque zéro n'existe pas. Inondations et sécheresses sont des phénomènes naturels inévitables. Il faut donc anticiper ces événements en se donnant les moyens techniques, financiers et réglementaires et en répartissant les risques tout le long du cours d'eau.

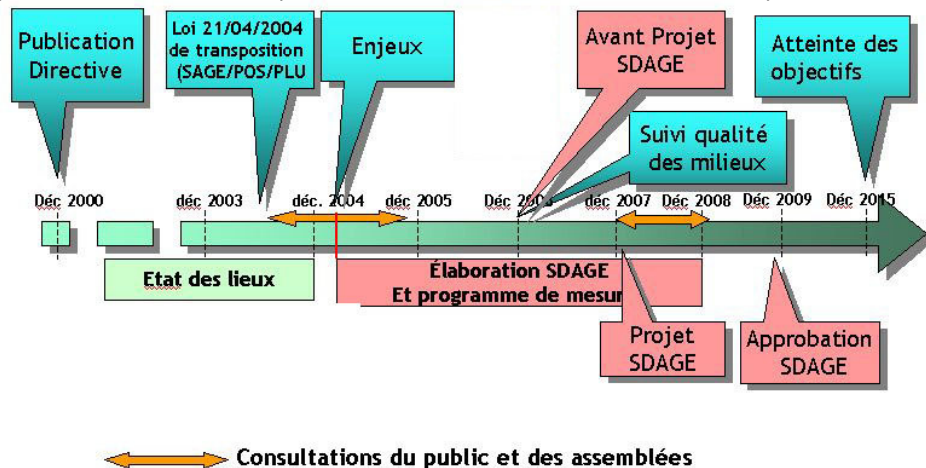
*Enjeu 3 : Favoriser un financement ambitieux et équilibré*

Le prix de l'eau augmente chaque année, parce que les équipements d'épuration des eaux sont à améliorer mais aussi parce que la dégradation de la qualité des eaux oblige à des traitements toujours plus poussés et donc toujours plus coûteux. A ce jour, le montant des dépenses à consacrer à ces équipements et à leur entretien s'élève à un milliard d'euros sur le bassin Seine Normandie. Il faut prévoir, également, le coût des nouvelles pollutions de demain. La tarification de l'eau doit être clairement justifiée au regard d'objectifs précis.

*Enjeu 4 : Renforcer, Développer et Pérenniser les politiques de gestion locale*

La gestion de l'eau doit être une des priorités de la politique locale. L'objectif de bonne qualité ne pourra être atteint sans un engagement réel de chaque collectivité, sans dédouaner, pour autant, l'état de ses responsabilités, notamment vis à vis de son rôle de police de l'eau afin de mieux faire respecter les réglementations.

Le calendrier de la DCE :



Consultations du public et des assemblées

Document élaboré grâce aux informations communiquées par les Grands Lacs de Seine, la ville de Saint-Maur-des-Fossés, la SAGEP, le SEDIF, le SIAAP, le CSP, les SNS, la DDASS, l'AESN, le Conseil Général 94, le SRPV...

